

Rétablissons les faits

La « corporatisation » de l'éducation postsecondaire

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Les compressions dans le financement public ont incité les universités et les collèges à se tourner de plus en plus vers le secteur privé pour combler leurs besoins, par des dons et des contrats de partenariat. Mais bon nombre de ces dons et contrats sont assortis de conditions qui risquent de compromettre leur liberté d'enseignement et de subordonner leurs priorités à des intérêts privés, en plus de réduire la confiance du public dans l'enseignement et la recherche. Le financement privé de l'éducation postsecondaire est un enjeu public et les explications qu'on nous sert pour justifier ce choix ne tiennent pas la route.

Le mythe : Le financement public ne fait que compenser les pertes de revenus du gouvernement.

La réalité : Le financement privé ne se borne pas à remplacer le financement public en déclin. Le financement public des universités sert à leurs dépenses d'exploitation ou à des activités d'intérêt public. À l'inverse, la plupart des dons très importants et des partenariats provenant du privé sont affectés à des causes précises qui coïncident avec celles des donateurs ou des entreprises. Certains domaines d'études sont donc privilégiés, sans égard à leurs besoins réels de financement, et les entreprises et les donateurs peuvent imposer leur choix aux gouvernements et aux établissements d'enseignement. De plus, l'argent privé tend davantage à soutenir la recherche sur des sujets qui bénéficient aux grandes entreprises plutôt que la recherche dans l'intérêt public.

Le mythe : Qu'on soit d'accord ou non, la participation du secteur privé est inévitable parce que les gouvernements n'ont plus les moyens de financer l'éducation postsecondaire.

La réalité : Le pouvoir de dépenser des gouvernements dépend de la croissance de l'économie, dont l'indicateur principal est le PIB. En 1992-1993, le transfert fédéral en matière d'éducation postsecondaire équivalait à 0,41 % du PIB. En 2014-2015, il n'était plus que de 0,20 %. Compte tenu du taux de croissance de notre économie, c'est moins de la moitié! Le passage du financement public au financement privé est une question de choix et non de moyens.

Le mythe : Dans les collèges et les universités, les dons sont soumis à des règles qui protègent la liberté académique.

La réalité : Il existe des cas bien documentés d'établissements postsecondaires qui ont contrevenu à leurs propres règles sur les grands dons, en cédant aux donateurs le contrôle du personnel enseignant et des programmes. En outre, des dons qui n'entravent pas directement la liberté de l'enseignement peuvent créer une certaine crainte lorsque ceux-ci dépendent de la satisfaction des donateurs.

Le mythe : La recherche doit être utile. Les partenariats assurent sa cohérence avec l'industrie.

La réalité : Bien des découvertes importantes de l'histoire du Canada n'auraient pas eu lieu sans un financement public de projets de recherche consacrés au bien collectif plutôt qu'à l'intérêt privé. De plus, les partenaires commerciaux ont déjà muselé des chercheurs dont les résultats ne leur convenaient pas, mettant ainsi en danger la sécurité du public. Aussi, le financement par le milieu des affaires a affaibli la confiance publique dans l'équité et la fiabilité de la recherche.

Le mythe : Il faut gérer les universités et les collèges comme des entreprises afin de les rendre plus efficaces.

La réalité : Les universités et les collèges ne sont pas des entreprises. Ce sont des communautés d'enseignement qui ont pour but d'offrir une éducation de grande qualité, de soutenir l'excellence en recherche et de favoriser des échanges approfondis sur des enjeux vitaux. L'approche entrepreneuriale ne sert qu'à les éloigner de ces buts et à entraver la vraie mission de l'éducation postsecondaire.